

A qui s'adressent nos stages ?

Les séjours groupes sont ouverts à tous les groupes constitués. Les stagiaires doivent être âgés de 11 ans minimum (6ème dans le cadre d'un groupe scolaire). Il n'y a pas de limite d'âge pour les adultes.

Les stagiaires doivent remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique (nous informer impérativement à l'inscription d'un éventuel handicap ou d'un suivi médical spécifique) et fournir lors de votre première inscription aux Glénans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité : voir ci-dessous, "Certificat médical".

- savoir nager (pour les mineurs, voir ci-contre, "Attestation de natation").

- accepter les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par Les Glénans.

Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage ou un cours théorique.

La cotisation 2010 est valable du 1/11/2009 au 31/12/2010. L'adhésion est possible avant ou au moment de l'inscription de chaque participant de votre groupe (l'adhésion est nominative).

Comment inscrire votre groupe ?

- **Par internet** sur www.glenans.asso.fr, rubrique "partir en groupe" et remplir votre demande de groupe ou directement par mail : pluriel@glenans.asso.fr

- **Par téléphone** au 01 53 92 86 20/21/28 depuis la France ou au 00 33 1 53 92 86 20/21/28 depuis l'étranger. Règlement par carte bancaire.

- **Par courrier** en nous retournant votre demande de groupe à l'adresse suivante : Les Glénans Pluriel, quai Louis Blériot, 75781 Paris cedex 16

- **Par fax** au 01 42 24 54 90 depuis la France ou au 00 33 1 42 24 54 90 depuis l'étranger.

- **Au ponton des Glénans** (situé sur la Seine, côté rive droite, à côté du pont de Grenelle), quai Louis Blériot, 75016 Paris. Voir plan d'accès page 33.

Lorsque vous nous contactez, merci de nous préciser : la formule choisie, le nombre de personnes prévues, les dates précises de votre stage ainsi que le lieu souhaité. Dans tous les cas, nous vous ferons alors parvenir, en retour, une proposition détaillée et chiffrée.

Certificat médical

Toute première inscription aux Glénans est subordonnée à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité voile et à la vie en collectivité, établi par un médecin. Ce document **est impératif, que vous soyez stagiaire, moniteur, maîtresse de maison, patron ou équipier de liaison ou matérialiste**. Il doit nous parvenir impérativement au minimum 7 jours avant le début de votre stage,

être daté de moins de 3 mois. Il doit faire mention de votre nom en capitales ainsi que de votre numéro d'adhérent. Les **stagiaires adultes** ayant déjà fourni un certificat médical n'ont pas à le produire de nouveau pour les autres stages aux Glénans. En revanche, les stagiaires mineurs doivent fournir à **chaque stage** un certificat médical daté de moins de trois mois.

Attestation de natation (obligatoire pour les mineurs)

La pratique en centre de vacances des activités de voile est subordonnée à la production d'une attestation de natation pour les mineurs (le test préalable à la pratique des activités nautiques en centre de vacances). Elle peut être délivrée dans une piscine municipale ou dans le cadre scolaire. Cette attestation devra être remise au moniteur le 1^{er} jour du stage.

Après confirmation de votre groupe

Nous accusons réception de votre réservation ferme en vous retournant sous 8 jours :

- Un contrat de réservation en double exemplaire concernant la venue de votre groupe en séjour voile. Un exemplaire est à retourner signé.

- Un mémoire de frais sur lequel figurent le nom, la date de stage, votre paiement et le solde à régler (s'il y a lieu).

- Une fiche de présentation du site sur lequel vous serez accueilli avec votre groupe.

- La fiche générale d'inscription pour le groupe de participants.

- Le guide du stagiaire

- Votre carte de membre.

Combien payer à la réservation ?

- La cotisation annuelle obligatoire : 33 euros pour 2010 (si vous n'êtes pas adhérents)

- Un acompte minimum de 40 % du montant du stage

Règlement par mandat administratif possible en fin de séjour avec bon de commande à la réservation pour les établissements scolaires et les administrations (municipalités et structures qui en dépendent).

Le solde est dû au plus tard 30 jours avant la date de début du stage

Pour les stages Cap Entreprise, Voile Incentive et tous les groupes à partir de 10 personnes en juillet et août 2010, solde ou totalité 60 jours avant la date de début du stage.

Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage ou à un cours des Glénans entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait donner lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre des Glénans, **en précisant au dos vos nom, prénom, n° d'adhérent Groupe**

- Carte Bleue, Visa, Eurocard, ou Mastercard par téléphone (ou sur www.glenans.asso.fr pour certains événements)

- virement bancaire* à l'ordre des Glénans **en précisant le nom du groupe, le n° d'adhérent Groupe, le nom et dates du stage.**

Crédit agricole IDF

49 av. George V - 75008 Paris

Code Banque 18206

Code Guichet 00420

Compte n°55392451001 Clé 89

IBAN : FR76 1820 6004 2055 3924 5100 189

BIC ou SWIFT : AGRIFRPP882

- virement postal* :

compte N° 0444834W020 Les Glénans.

- Chèques Vacances, bons CAF, coupons sports

Modalità di pagamento

Unicamente per mezzo di :

a) carta Visa, Eurocard o Mastercard per telefono

b) assegno bancario all'ordine dei Glénans

c) bonifico bancario* :

destinatario : Les Glénans . Causale : precisate "CONTO NON RESIDENTE ", nome dello stagista, nome e data del corso.

- virement italien*/coordinate bancarie :

Banca Intesa s.p.a.,

Piazza Paolo Ferrari 10, 20121 Milano

Cod. ABI : 03069

C.A.B. : 09410

N.Conto : 6152/5390 590

Iban : IT51 H030 6909 4106 1520 5390 590

BIC : BCITITMM


Pour les résidents hors Union Européenne :

- cartes bancaires citées ci-dessus.

- virement bancaire* : Crédit Agricole ou virement postal (voir coordonnées ci-dessus).

*Joindre **une photocopie de l'avis de virement** à votre demande de réservation pour que cette dernière soit prise en compte.

Les montants crédités aux Glénans doivent être **nets de frais bancaires.**

 * Inviare via fax (0033 145 27 61 54) una fotocopia della ricevuta del bonifico in modo che il pagamento sia tenuto in conto. La somma accreditata ai Glénans deve essere al netto di spese bancarie.

Modification d'inscription

Toute demande de modification de réservation (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit aux Glénans.

- **Par e-mail** : pluriel@glenans.asso.fr

- **Par fax** au : 01 42 24 54 90 depuis la France ou 00 33 1 42 24 54 90 depuis l'étranger

- **Par courrier** : Les Glénans Pluriel – Quai Louis Blériot – 75781 Paris cedex 16

Pour les groupes à partir de 10 personnes :

Toute demande de changement de date doit être

formulée 35 jours minimum avant la date de début du stage prévu hors vacances scolaires et 60 jours minimum avant la date de début du stage prévu pendant les vacances scolaires.

Pour les groupes de moins de 10 personnes :

Toute demande de changement de date doit être formulée 35 jours minimum avant la date de début du stage prévu.

Un changement de stage ne peut être effectué que pour un autre stage dans l'année en cours (l'exercice des Glénans débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante). En cas de changement de date du stage, la demande doit être faite par écrit au siège et accompagnée d'un règlement de 40 euros par personne pour tous les participants prévus, par chèque ou carte bancaire (joindre le numéro de carte et la date de validité).

Si vous avez souscrit une assurance annulation pour le stage faisant l'objet du changement, vous devrez préciser sur votre courrier si vous souhaitez maintenir l'assurance sur ledit stage afin de vous faire rembourser les frais par l'assureur. Sans précision de votre part, nous reporterons l'assurance sur le nouveau stage choisi.

Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone.

■ Frais d'annulation

Le montant des frais dépend du délai entre la demande d'annulation et la date de début du stage ou du cours concerné, dans les conditions suivantes :

Frais (% du montant du stage / cours)	
Délai	>=10 personnes*
>=91 jours	10%
90 à 61 jours	40%
60 à 31 jours	60%
<=30 jours	100%
Délai	<10 personnes*
>=61 jours	10%
60 à 31 jours	40%
30 à 16 jours	60%
<=15 jours	100%

* Avec un minimum de 10 euros

En cas d'annulation de votre part, quel qu'en soit le motif, nous conservons également le montant de la cotisation.

Remboursements

Aucun remboursement autre que ceux prévus dans le cadre de l'assurance annulation ne sont acceptés. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté des Glénans ne peuvent prétendre à remboursement.

Modification par Les Glénans

Les Glénans se réservent le droit d'annuler un stage. Une solution de remplacement vous sera alors proposée : si celle-ci ne vous convient pas, nous vous rembourserons sur demande écrite (par e-mail, fax ou courrier) le montant de votre

règlement pour ce stage (Les Glénans procèdent au remboursement par chèque à partir du 20 du mois suivant la demande). Certaines circonstances tout-à-fait exceptionnelles (exemple : bateaux accidentés, conditions météo, compétences de l'équipage, etc.) peuvent nous amener à modifier le type de bateau utilisé, le lieu de rendez-vous ou le déroulement du stage.

Ces différents cas ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de stage.

Que doit-on payer sur place ?

■ Frais de transport jusqu'au centre nautique

En fonction de votre mode de transport, les frais supplémentaires suivants sont à prévoir (à titre indicatif) :

Concarneau ou Archipel : autocar de la gare SNCF de Rospenden au port de Concarneau : 2 euros, ou taxi : 20 euros de jour, 30 euros de nuit.

Arz : bus N°3 de la gare SNCF de Vannes en direction de Conleau jusqu'à la station "Raker" (env.1 euro) ou taxi (env. 10 euros) et bateau + minibus sur l'île d'Arz : 10 euros A/R environ

Paimpol : base accessible à pied depuis la gare (10 minutes de marche).

Marseillan : taxi depuis la gare SNCF d'Agde : env. 20 euros

Bonifacio : car depuis l'aéroport de Figari (été seulement) : env. 8 euros ou taxi (45 euros de jour, 60 euros de nuit).

■ Caution pour le matériel nautique et terrestre :

A votre arrivée sur le lieu du stage, une caution par chèque ou empreinte de carte bancaire, est demandée pour le groupe

Groupe de 5 à 10 personnes : 250€

Groupe de 11 à 20 personnes : 550€

Groupe de 21 à 40 personnes : 1050€

Groupe de 41 à 60 personnes : 2050€

Groupe de plus de 60 personnes : 3050€

Elle est retenue en cas de perte ou de détérioration du matériel liée à une négligence de l'équipage.

■ Caisse de bord : pour les stages nourriture non comprise, les stagiaires constituent une caisse de bord comprenant la nourriture, les frais de port, le gazole et le gaz (compter environ 11 euros par jour et par personne, à l'exception des stages Antilles : 20 euros/jour).

■ Equipement : pour ceux qui n'en disposent pas, des cirés complets (veste + pantalon) ou des combinaisons isothermiques (selon l'activité choisie) seront mis gracieusement à disposition de votre groupe pour votre stage. Possibilité de location d'un sac de couchage : 8 euros par personne (uniquement pour dépanner car très peu de stock sur place)

■ Pensez également aux frais de nourriture pendant le transport à l'aller et au retour.

Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du Délégué Général - Les Glénans-Quai Louis Blériot - 75781 Paris cedex 16.

Aides vacances et CE

Pour vous aider à financer vos stages, vous pouvez utiliser les Chèques Vacances (renseignements auprès de votre comité d'entreprise) ou les bons CAF (renseignements auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales), ou les coupons Sports délivrés par le Ministère des Sports.

Informatique

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. En application de l'article 27 de la loi N° 78.17 du 6 janvier 1978, vous pourrez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations provenant des Glénans, par courrier et e-mail. Vos coordonnées ne seront jamais communiquées à des tiers.

Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication des Glénans (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée aux Glénans.



Photo : Les Glénans/M.A. Chavassieu